

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FRAMLINGTON EQUITIES

Egpargne Actions Croissance € (CODE AMF : 990000068749)

Catégorie de parts : Capitalisation EUR

Ce FCPE est géré par AXA IM Paris, filiale du Groupe AXA IM

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) - Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Objectif et politique d'investissement

Le FCPE est classé dans la catégorie suivante: « Actions de pays de la zone euro ».

Objectif de gestion

L'objectif du FCPE est la recherche de performance, à long terme, mesurée en euro, par une exposition essentiellement sur les marchés actions européens de petite ou moyenne capitalisation, ces sociétés satisfaisant à des critères liés à la politique sociale.

Politique d'investissement

La stratégie d'investissement consiste à s'exposer de façon dynamique sur les marchés actions des pays de la zone euro.

La gestion du FCPE repose sur la sélection d'entreprises alliant perspective de bonne performance financière et respect de critères sociaux représentatifs des politiques de ressources humaines des entreprises tels que création d'emplois, politique salariale, dépenses de formation, taux de précarité de l'emploi.

Le FCPE peut être investi directement ou via des OPC:

- entre 60 et 80 % en actions (dont 10 % maximum en FCPR/FCPI/FIP/FPS et FPVG);
- entre 20 et 40 % en produits de taux (obligations, monétaire).

Indicateur de référence

L'indicateur de référence composite est le suivant :

35% CAC MID & SMALL, 30% EONIA CAPITALISE Jour, 21% MSCI EMU SMALL & MID et à 14% CAC NEXT 20.

L'indice CAC MID & SMALL, dividendes nets réinvestis, établi par NYSE Euronext Paris, résulte de la combinaison du CAC MID 60 et du CAC Small, et porte sur les petites et moyennes capitalisations.

L'indice CAC NEXT 20, dividendes nets réinvestis, établi par NYSE Euronext Paris, représente les 20 valeurs les plus représentatives (en termes de capitalisation flottante et de liquidité), sélectionnées parmi les 60 premières valeurs classées selon la capitalisation flottante et les capitaux échangés de l'ensemble de l'univers des valeurs éligibles cotées sur Euronext Paris, après les 40 valeurs de l'indice CAC 40.

L'indice MSCI EMU SMALL & MID, dividendes nets réinvestis, établi par Morgan Stanley Capital International, est représentatif des petites et moyennes capitalisations boursières des pays de la zone Euro.

L'indice EONIA CAPITALISE (Euro Overnight Index Average). L'indice EONIA représente le taux de rémunération des dépôts interbancaires de la zone euro calculé par la Banque Centrale Européenne au jour le jour.

La composition des indices est disponible sur les sites: www.euronext.com, www.msci.com, www.euribor.org.

La gestion du FCPE n'étant pas indiciaire, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Devise : Devise de référence du FCPE : Euro

Durée de placement recommandée

Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. L'attention des porteurs est attirée sur le fait que cette durée de placement recommandée ne tient pas compte de la durée de blocage légale de leur épargne qui est de 5 ans.

Modalités de souscription/rachat

Apports / Retraits : en numéraire ; sur la prochaine valeur liquidative

Modalités de demandes de remboursements anticipés et quinquennaux

Les demandes de remboursement doivent être adressées au Teneur de compte conservateur de parts (TCCP) et doivent parvenir au TCCP avant 12 heures (midi) pour les ordres de rachat adressés par courrier le Jour ouvré précédant le jour de la valeur liquidative, et avant minuit pour les ordres saisis sur internet la veille du jour de la valeur liquidative, pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat. Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

Les porteurs de parts peuvent fixer une valeur liquidative plancher pour l'exécution de leur demande de rachat.

La valeur liquidative de chaque part est calculée chaque jour de Bourse à l'exception des jours fériés légaux en France.

Affectation des revenus : Capitalisation

Profil de risque et de rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.

La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi le FCPE est-il dans cette catégorie?

Le FCPE n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes.

L'indicateur de risque du FCPE est représentatif de son exposition aux marchés actions des pays de la zone Euro.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette détenus par le FCPE puissent faire défaut ou voir leur qualité de crédit se dégrader, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : risque de rencontrer des difficultés à acheter ou vendre les actifs du FCPE.

Impact de certaines techniques de gestion telles que la gestion de dérivés : certaines techniques de gestion comportent des risques spécifiques tels que risques de liquidité, de crédit, de contrepartie, risques liés aux sous-jacents, risques juridiques, de valorisation et opérationnels.

Le recours à ces techniques peut également entraîner/impliquer un levier ayant pour conséquence une amplification des mouvements de marché sur le FCPE et pouvant engendrer des risques de pertes importantes.

FRAMLINGTON EQUITIES

Egpargne Actions Croissance €

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le FCPE sur une année

Frais courants	0,10 %
----------------	--------

Frais prélevés par le FCPE dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

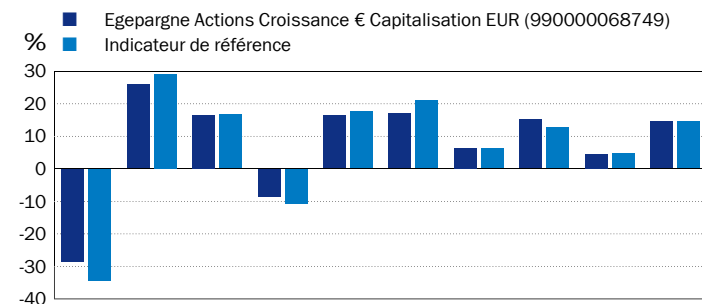
Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2017.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut:

- les commissions de performance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM, FIA ou autre fonds
- Les frais pris en charge par chaque Entreprise tels que définis dans le règlement du FCPE.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de ce FCPE, disponible sur le site internet www.egpargne.com.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas inclus dans les performances.

Le FCPE a été créé le 06/01/1998.

Les performances passées sont calculées en EUR et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative du FCPE à chaque fin d'année.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP-Paribas Securities Services

Teneurs de compte conservateurs de parts :

NATIXIS INTEREPARGNE

Forme juridique : FCPE multi-entreprises.

Le dernier règlement et les derniers documents d'information périodiques réglementaires du FCPE, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles gratuitement auprès de la Société de gestion.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès d'AXA IM et/ou sur le site www.egpargne.com.

Mode d'exercice des droits de votes attachés aux titres : la Société de gestion de portefeuille exerce, au nom du Conseil de Surveillance, les droits

de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du code du travail.

Conseil de Surveillance : le Conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants des Groupes EDF et GDF SUEZ, désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE.

Il a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, la gestion financière, administrative et comptable. Il décide notamment des opérations de fusion, scission ou liquidation. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

Déclaration de responsabilité : la responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.